

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3409**

commune (s) : Oullins

objet : Voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie - Voirie et réseaux divers (VRD) -  
Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 9 juillet 2012****Décision n° B-2012-3409**

commune (s) : Oullins

objet : **Voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie - Voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) pour la voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie sur la Commune d'Oullins.

Par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008, l'opération de la voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie sur la Commune d'Oullins a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre de la politique : faire de l'environnement un moteur du développement - développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement.

Par délibérations n° 2009-0909 du 28 septembre 2009 pour les études et la maîtrise d'œuvre et n° 2012-2719 du 13 février 2012 pour les travaux, le Conseil de communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant total de 6 135 000 € TTC sur le budget principal.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, et, dans le respect des articles 53 et suivants dudit code, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 15 juin 2012, a classé les offres et choisi celle du groupement Guintoli RA/EHTP RA/Siorat RA/Maia Sonnier pour un montant de 2 872 286 € HT, soit 3 435 254,06 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de travaux concernant la voie nouvelle de desserte du pôle multimodal de la Saulaie sur la Commune d'Oullins - marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement Guintoli RA/EHTP RA/Siorat RA/Maia Sonnier pour un montant de 2 872 286 € HT, soit 3 435 254,06 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, individualisée sur l'opération n° OP08O2058, les 28 septembre 2009 et 13 février 2012, pour la somme de 6 135 000 € TTC en dépenses.

**3° - Le montant** à payer en 2012 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.**